

RALLYE SPRINT DU TREFLE









EPREUVE : Rallye Sprint du Trèfle

VISA ASAF N°: 09

DATE: 23 et 24 septembre

ORGANISATEUR: Responsible Auto Club (RAC)

N° D'ENTREPRISE: 839.297.844

ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE:

Hall omnisport de Froidchapelle Rue des Arzières 6440 Froidchapelle 50°09'08.91 N 4°19'40.76'' E

REMARQUE

R.T.G. = Règlement Technique Général R.S.G. = Règlement Sportif Général. R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING GENERAL

03/08/2023	20h00	Parution du Règlement Particulier
09/08/2023	00h00	Date de début des engagements
15/09/2023	12h00	Clôture définitive des inscriptions
	20h00	Attribution des numéros.
	22h00	Parution de la liste des engagés à l'épreuve via les réseaux sociaux
		(Facebook, Site internet, etc.)
23/09/2023	10h00	Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives
		Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents
		et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été
		attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de
		l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h30	Distribution du road-book et début des reconnaissances
		Ouverture des VT.
		Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution
		des numéros. Les heures de présentation seront également transmises
		via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	15h15	Fermeture du secrétariat
	15h30	Clôture des VT
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
24/09/2023	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h30	Début des reconnaissances
	07h15	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Fin des reconnaissances

07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur							
	le site internet							
08h15	Ouverture du parc fermé de départ							
08h30	Départ de la première voiture du PF pour la 1 ^{ière} boucle							
10h28	Départ de la première voiture du PF pour la 2ème boucle							
13h01	Départ de la première voiture du PF pour la 3ème boucle							
15h34	Départ de la première voiture du PF pour la 4 ^{ème} boucle							
17h17	Arrivée de la première voiture au PF							
	60 ' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les							
	divisions 4,3,2,1, affichage des résultats officieux							
	60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les							
	divisions PH's <u>affichage des résultats officieux</u>							
	30' après l'affichage des résultats officieux : <u>affichage des résultats</u>							
	<u>OFFICIALISES</u>							
	30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication</u>							
	des résultats 4,3,2,1et PH's, par affichage et édition via les réseaux							
	sociaux.							

	BOUCLE 1			BOUCLE 2					
Lieux	Heure	М	Lieux	Heure	М				
CH OUT PF	08:30		CH OUT PF	10:28					
	00:20	12000		00:20	12000				
CH IN ASS	08:50		CH IN ASS	10:48					
	00:15	3150		00:50	3150				
CH OUT ASS	09:05		CH OUT ASS	11:38					
	00:05	2600		00:05	2600				
CH ES	09:10		CH ES	11:43					
	00:03			00:03					
START	09:13		START	11:46					
	00:25	15500		00:25	15500				
C11.181.DE	09:38		CH IN PF	12:11					
REGROUP	00:50		REGROUP	00:50]				
	00:50]				
REGROUP	00:50 BOUCLE 3		REGROUP	BOUCLE 4]				
	00:50	M			м				
REGROUP Lieux	00:50 BOUCLE 3 Heure	M	REGROUP	BOUCLE 4 Heure] м				
REGROUP	00:50 BOUCLE 3	M 12000	REGROUP	BOUCLE 4	M 12000				
REGROUP Lieux	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01		REGROUP	BOUCLE 4 Heure					
REGROUP Lieux CH OUT PF	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01 00:20		REGROUP Lieux CH OUT PF	BOUCLE 4 Heure 15:34 00:20					
REGROUP Lieux CH OUT PF	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01 00:20 13:21	12000	REGROUP Lieux CH OUT PF	BOUCLE 4 Heure 15:34 00:20 15:54	12000				
Lieux CH OUT PF CH IN ASS	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01 00:20 13:21 00:50	12000 3150	Lieux CH OUT PF CH IN ASS	BOUCLE 4 Heure 15:34 00:20 15:54 00:50	12000 3150				
Lieux CH OUT PF CH IN ASS	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01 00:20 13:21 00:50 14:11	12000	Lieux CH OUT PF CH IN ASS	BOUCLE 4 Heure 15:34 00:20 15:54 00:50 16:44	12000				
Lieux CH OUT PF CH IN ASS CH OUT ASS	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01 00:20 13:21 00:50 14:11 00:05	12000 3150	Lieux CH OUT PF CH IN ASS CH OUT ASS	15:34 00:20 15:54 00:50 16:44 00:05	12000 3150				
Lieux CH OUT PF CH IN ASS CH OUT ASS	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01 00:20 13:21 00:50 14:11 00:05 14:16	12000 3150	Lieux CH OUT PF CH IN ASS CH OUT ASS	BOUCLE 4 Heure 15:34 00:20 15:54 00:50 16:44 00:05 16:49	12000 3150				
Lieux CH OUT PF CH IN ASS CH OUT ASS CH ES	00:50 BOUCLE 3 Heure 13:01 00:20 13:21 00:50 14:11 00:05 14:16 00:03	12000 3150	Lieux CH OUT PF CH IN ASS CH OUT ASS	15:34 00:20 15:54 00:50 16:44 00:05 16:49 00:03	12000 3150				

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Responsible Auto club organise, les 23 et 24 septembre 2023, le rallye sprint du trèfle. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Florian Jauquet
Directeur de Course adjoint : Didier Verbruggen

Directeur de Course adjoint : Didier Verbruggen Lic.ASAF :303 Directeur de Sécurité : Nicolas Jauquet Lic. ASAF : 302

Directeur de Sécurité adjoint : Coralie Michaux Lic.ASAF : 304
Directeur de Sécurité adjoint : Lenny Levecq Lic.ASAF : 306
Secrétaire du meeting : Alain Jauquet Lic. ASAF : 300

Relations avec les concurrents : Vanesse Didier Lic. ASAF : 300

Service médical : CRS

Ambulances : Ambuce Rescue Team Nom

Nombre: 2

Lic. ASAF: 296

Responsable de l'ES : Louis Modave Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité : Frédéric Gobeaux Lic. CAS : 22206

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,

Président de Collège : Laurent Walbrecq Lic. ASAF : 022

Membres : Robert Maton Lic. ASAF : 291

Commissaires Techniques,

Président de Collège : Georges Gilbert Lic. ASAF : 973 CT: Didier Derenne Lic. ASAF: 881 CT: Guy Lejeune Lic. ASAF : 728

CT: Alain Bernard Lic. ASAF: 965 CT:Falone Bernard Lic. ASAF: 862

Stagiaire: Aurélien Ginter Lic. ASAF 90051

Secrétaire : Marie-Luce Catoul Lic. ASAF : 964
Secrétaire : Katia Liemans Lic ASAF : 902
Inspecteur Sécurité : Jean-Claude Puissant Lic. ASAF : 957

PERMANENCE

Avant et après le meeting (entre 19h00 et 20h00)

Nom: Florian Jauquet Adresse: Rue de la station 36 6440 Froidchapelle - Tél: 0496 305 939

responsibleautoclub@gmail.com

Pendant le meeting

Nom: Florian Jauquet Adresse: Rue des Arzieres 6440 Froidchapelle Tél: 0496 305 939

TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte: Hall omnisport, rue des arzieres 6440 Froidchapelle

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le rallye sprint du trèfle entre en ligne de compte pour les Championnats suivants :

FWB

Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF

Challenge de la CSAPH CSAPH, CSAPN, CSAPBT

- L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Les **Divisions PH** prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo*(Voir Art. 26.11.6, du RPR)

La Division Histo-Démo prendra le départ après les divisions 1/2/3/4

Les concurrents des Divisions Prov'Historic's, et des éventuelles Divisions Histo-Démo parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve.

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en Division Histo-Démo, pour les occupants du véhicule.

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

Art. 4. Description du parcours

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale en "show" d'une longueur de 12,250 km/2 % terre très propre), et sur 21 km de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 133 km, dont 49 km d'ES.

4.1." Super Rallye Intégral " (Voir Art. 13.15.1.du RPR)

Si l'organisateur en a décidé ainsi, les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être « dépannés » sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront en aviser la direction de course immédiatement par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent au parc fermé final.

Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de la dernière boucle.

Pour chacune des EC non parcourues ou non terminées par eux, le <u>meilleur temps réalisé</u> dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, <u>majoré de 10 minutes</u>

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

<u>N. B.</u>: Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de **« Super Rallye Intégral ».** En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

Art. 5. Engagement

5.1.Procédure

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications" adéquate, du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que le paiement du montant de l'engagement DEVRA parvenir, par engagement en ligne à https://forms.gle/hniFq8bWXE5sDG6m9

Uniquement entre le 9 aout et le 15 septembre avant 12H00* à https://forms.gle/hniFq8bWXE5sDG6m9

*Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette date*et moment.**

N°: Intitulé: Responsible Auto Club BE37 7320 2660 4828 BIC: CREGBEBB

Attention aux délais bancaires.

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont <u>impérativement tenus</u> de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Nat.-Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2023). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité!**

5.3. Licences

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type <u>« annuel »</u>, du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux <u>licenciés étrangers</u> porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B.: Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) <u>responsables du refus d'un candidat-participant</u> qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION: Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Divisions facultatives

Le nombre de participants est limité à 20, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo"

ATTENTION: Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF*)

- Le paiement du droit d'engagement se fera <u>UNIQUEMENT</u> par virement bancaire <u>et ce, pour un seul</u> <u>équipage</u>.
- Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles!
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.
- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **195 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **240 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic's** (PH Classic et S/R) s'élève à **195** €
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **135€**

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo") - Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- 0. a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- 1. b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80% des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.
- 2. Remboursement en cas d'annulation
- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.
- 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**) DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait:

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture des Vérifications Administrative de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture des Vérifications Administratives de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le 15 septembre à 12h00. L'affichage de la liste se fera le 15/09/23 à 14h00.

- Site Internet du club : www.r-ac.be
- Page Facebook : rallye sprint du trèfle

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de 1 à 200 ; en Division PH – S/R, de 201 à 250 ; en Division PH - Classic, de 251 à 299 ; *en Division Histo-Démo, à partir de 300, *

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : route N° 589A à Cerfontaine

Situation de la zone d'assistance, celle-ci se trouve avant la ES : route N° 589A à Cerfontaine

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI

Si oui, situation exacte de la station d'essence : Rue de la gare 24 5630 Cerfontaine

Entre le PF et Assistance

Art. 7. RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 23 septembre entre 10h00 et 20h00 et le 24 septembre entre 06h30 et 7h00

Les participants de la Division « Histo-Démo » prendra également par aux reconnaissances

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8. PARC FERME

8.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

Le parc fermé sera situé rue des arzieres à 6440 Froidchapelle

Il sera accessible le 24 septembre à partir de 08h15

8.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être "plombées". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence, l'exclusion.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part)

Art. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL:

Le co-équipier <u>(obligatoirement le même durant tout le meeting)</u> d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO"ou en « REGULARITY VHRS »doit avoir atteint l'âge de **18 ans.**

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par intervention sur la plate-forme d'engagement à https://forms.gle/hniFq8bWXE5sDG6m9 ou par E-Mail:responsibleautoclub@gmail.com, AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), soit le 22/09/23 à 12h00. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai ou modifié sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF.

<u>Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.</u>

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises).

L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

Art. 10. VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

N.B.: Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

<u>Les VT préliminaires générales</u>, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 23 septembre à partir de 10 heures 30, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur. Emplacement : rue arzieres à Froidchapelle (devant la buvette du foot)

Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le 24 septembre entre 06h45 et 07h15

Emplacement: Chapiteau devant la buvette du foot, Rue des arzieres à Froidchapelle

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B.: Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces.

Rappel: Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

<u>Les éventuelles **VT finales**</u> (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : chapiteau devant la buvette du foot, rue des arzieres , 6440 Froidchapellle

Les VT obligatoires en cas **d'accident ou d'abandon**

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking devant la buvette du foot

Art. 11. DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 12. OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking devant la buvette du foot

Art. 13. PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES TROPHEES

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront <u>le 24 septembre maximum **30'** après l'heure de l'officialisation du classement final. Publication des résultats 4,3,2,1et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>
- Des prix et trophées seront distribués successivement, comme suit :
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 22 et 23)
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Division 4
 - 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (12-13-14) (pilote et co-pilote)

- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes)
- Première dame au classement général Division 1-2-3
- Les 3 premiers de chaque classe de la Division 1, 2, 3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Division1-2-3, confondues)

Art. 14. DIVERS

A) Road-bookd'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)

B) Programmes : centre de l'épreuve

C) Restauration, Hôtels.: www.froidchapelle.be

Art. 15. LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy, pour la CSAP HTLic. N° 311 en date du 07/07/2023 DETRAIT, Guillaume, pour le GT Rallye ASAF, Lic. N° 90066, en date du 12/07/2023 BARIO, Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, le19&29.07/2 août 2023 (approbation définitive)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

PUISSANT, Jean Claude, Inspecteur-Sécurité, Lic. N°957, en date du 3 juillet 2023

Club organisateur : ResponsibleAuto Club Epreuve : RS Trèfle Date : 23 et 24 septembre

Bulletin d'inscription à renvoyer **uniquement entre le 9 août et le 15 septembre avant 12H00**

N°

à https://forms.gle/hniFq8bWXE5sDG6m9

ou à <u>responsibleautoclub@gmail.com</u>

* ME	NTIONS R	SERVEE	S A L'C	ORGANI	SATION	١							-						
	agement çu le :	/	/23		Paier reçu	-		/ /	′23		Div.:	Cla	1:	Ordre orécepti					
														:					
	<i>OTE</i> (re	mplir e	n cara	actères	d'imp	rimeri													
Nom	:							-	seud	-	ne : 	»	Pré	énom :					Homme / Femme
Né(e) le :	/	/		Adre	esse :													N°:
	postal :				Loca	alité :												•	
	Accepte	□ <u>n'ac</u>	cepte	pas d'	être pla	acé(e)	sur la	liste	des r	éser	vistes	si le n	ombr	re maxim	um d'e	ngagé	s est at	teir	nt.
Si no	us devons	s vous c	ontact	ter:	N°.	Tél/ G	SM:						E	E-mail :					
		ASA			ı		VAS			N	° Licer	ice	1	Гуре			Ecu	urie)
	BT F	_			AN		-	VB	W۷										
	PILOTI			caract	òros d'	impri	morio	EVD)											
Nom		-				-		Si p	seud	-		»	Pre	énom :					Homme / Femme
) le :	/	/			esse :		**											N°:
	postal :	•	•			alité :													
	us devons		ontact	ter:		Tél/ G	SM:						E	E-mail :					
		ASA	١F			,	VAS			N	° Licer	псе	1	Туре				urie	,
V	BT F	_		NA	AN	LI	OV	VB	WV										
VEHI	CULE :	Mai	que :						Тур	e:						Plaq	ue N° :		
Anné	ée de co	nstruct	ion:		N° de	e Chĉ	àssis :										Cylind	dré	e: cc
Com	pagnie	d'assur	ance	:							Police	e N°:							
DIV	SION	CLAS	SE	Lic. A	3 min. j	pour pi	iloter e	en:			Class	es:3	/6/7	7/9/10/	11 / 12	/ 13 / 1	4et PH	S/R	(*)
				Lic. A	4 min. _]	pour pi	iloter e	en:						1/5/8 et					
				Lic. B	min. po	our cop	oiloter	en:				es : To ffisante		sauf Histo	-Démo	et Regula	arity VHI	RS,	où la licence « L »
					min. po									Démo et e					
		•																	de références
	J'autoris	l'ASA	F, les	CSAP	et le c	lub à t	traiter	les d	onné	es rep	prises c	i-des	sus, e		mité a	vec la	déclara	atio	n relative à la
	vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be																		
	Je reconi	ais que	l'abs	ence de	comn	nunica	tion d	les do	nnée	s soll	licitées	ci-de	ssus	rendra m	on ins	criptio	n nulle	et 1	non avenue.
Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.																			
Fait à	ı				le	/.	/	2023	3	(Fair	re préce	éder le	es sig	gnatures	de la n	ention	« Lu e	t ap	prouvé »)
												our co	nduire						licence requise onneur à ne piloter

Epreuve : RS Trèfle										ı	1°					
Date	Date : 23 et 24 septembre 2023															
	VERIFICATIONS															
	Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES															
				LU	Orman	ane do	it cur	Comp	icto do	113 30	Tintegrante en maddodelle	<u>, </u>				
	Signature du pilote										Signature du	copilote				
PILO Nom:		OND	UCT	EUR			Sin	seudor	nvme :		Prénom :	Signature	2			
						/ «			•				,			
Prov.	DT		ASAF		NIA			VAS			N° Licence		Type			
V	ВТ	нт П	LG	LX	NA	AN	LI	o∨ □	VB	wv						
COP	LOT	E/PA	SSA	GER												
Nom :						,		seudor	•		Prénom :	Signature	9			
Prov.			ASAF			/ «		VAS		»	N° Licence		Туре			
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV						
✓																
VOIT		ıe - Ty	/pe		N° I	Plaque				N°	de châssis	Cyl.	Div.	Cla.		
												cc				
		C	ompag	jnie d	'assur	ance:					Police i	ı°:				
					SERVE	A LA	СОМ	MISSI	ON TE		QUE ET A L'ORGANISATEUR					
N° de	-			AV						Fixations des roues						
Pare-t		euillet	е							Fonctionnement des freins						
Eclaira Docun		do bor	· d							Anneaux de remorquage						
Réser										Autocollants ASAF Passeport ASAF PH N°						
Canali										Vêtements (Combinaison)						
Tôle p				ière						Divers :						
Arcea										Dive						
Ceintu				Harna	is						formité de classe					
Batter										Con	formité de division					
Extino	teur									(Mo	difier éventuellement la lis	e des engagé	s)			
Appui-	-tête															
Casqu	e / HA	NS								EN ORDRE						
Fixations dans l'habitacle										NON CONFORME [
Public	ités sı	ır vitre	es								COMMISSAIRE .	TECHNIQUE				
Rétrov	/iseurs	Ext.	/ Int.							Lice	nce N° :					
Ornen	nent e	xtérie	ur							Non	/Cachet :					
Echap	pemer	nt														
Protec	tions	des tu	yaute	ries												
Poids																
Elargis	sseurs	de vo	ies								SECRETARIAT DE L'O	RGANISATIO	N :			

Pneumatiques

Date: 23 et 24 septembre 2023																
VERIFICATIONS (Divisions Histo-Démo et Regularity VHRS)																
				ments	d'ide	ntifica	lion à	comp	oléter p	ar le	concurrent avant le renvoi n intégralité en MAJUSCULE	du docur				
PILO	TE/C	OND	UCT	EUR												
Nom :									nyme :		Prénom :	S	gnature			
Prov.			ASAF			/ «		VAS		. »	N° Licence		Туре			
V	ВТ	HT	LG □	LX	NA	AN	LI	0∨ □	VB	W∨						
COPI																
Nom :						/ «	•		nyme :		Prénom :	Si	gnature			
Prov.	D.T.		ASAF					VAS			N° Licence		Туре			
$\overline{\checkmark}$	вт	HT	LG	LX	NA	AN	LI	o∨ □	VB	WV						
VOIT	URE											1 ère A.	nnée de fabricat	tion		
	Marqu	ue - Ty	/ре		N° F	Plaque				N°	de châssis		mologation FIA			
			ompag	nio d'	366UF	anco i				<u> </u>	Police	nº :				
			unipag	jille u	assur	ance :					Police	<u> </u>				
				RES	ERVE	A LA	COMM	IISSI	ON TEO	CHNIC	QUE ET A L'ORGANISATEU	R				
Docum	nents (de boı	ď							Dive	ers :					
Eclaira										Divers :						
Ceintu		sécu	rité / F	larnai	S											
Casque		ns														
Pneum																
													EN ORDRE			
												NON (CONFORME			
											COMMISSAIRE	TECHNIC	S <u>NE</u>			
											BIO.			l		
											nce N° :					
											nce N° : n/Cachet :					
												ORGANIS	SATION :			

Epreuve : RS Trèfle

Copies de vos licences "sportives" 20	23
---------------------------------------	----

N	l°		

☐ Je possède une licence ASAF ou VAS	
Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai sor	n autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée 2023	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple : PILOTE / COPILOTE LG 100002 L 2023 NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE Validité cardio : 12/20xx
Je possède une licence ASAF ou VAS Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai sor	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple : PILOTE / COPILOTE LG 100002 L 2023 NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE Validité cardio : 12/20xx
☐ Je possède une licence ASAF ou VAS	
Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai sor	n autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

Cartes d'identité ;

Pilote:

- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.
 - * L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Notez ici le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :